



COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT (CSJD)

Configuration « Compétitions »

Réunion du 20 Septembre 2024
Procès-verbal N° 3 du 24 Septembre 2024

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
	Mmes: Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser
Présents :	MM: Thierry Ontani, Léonor Cochin, Renaud Mantel, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José, Zimmerlin Franck, Marc Gass, Gérard Maignan, Kevin Traendlin, Ahmed Edouaissi



FOOT ANIMATION - U7 à U11 à 5 Jeunes et Féminines

- Modifications Dates et Horaires Plateaux – Report Plateaux

1- **Lorsqu'un plateau doit être modifié (la date ou l'horaire), c'est au club organisateur** du plateau de contacter par mail ou téléphone les autres clubs du plateau afin d'obtenir leurs accords.

Si accord, merci d'en informer la CSJD

2 - **Si un club ne peut organiser un plateau ou en cas de report d'un plateau**, celui-ci prévient les équipes du groupe concerné qui peuvent se mettre d'accord pour organiser ce plateau sur l'un de leurs sites.

Si accord, merci d'en informer la CSJD



ENGAGEMENTS U7, U9, U11, U7F, U9F, U11F à 5.

Nous informons les clubs que la CSJD traitera les demandes d'engagement pour les U7, U9, U11, U7F, U9F, U11F à 5 au cas par cas. Les ajouts se feront en fonction des places disponibles.

Sinon veuillez svp reformuler votre demande pour le cycle 'PRINTEMPS'



Catégorie U11, U11F, U13 D4

Les rencontres des catégories U11, U11F et U13D4 ne seront plus refixées par la CSJD.

Les clubs peuvent s'ils le souhaitent les refixer d'un commun accord, en informant le District afin de pouvoir utiliser la FMI.



Cette décision ne dispense pas les clubs à utiliser la FMI comme d'habitude.



Note aux Arbitres et aux Clubs

Les modifications des horaires toutes catégories **Jeunes et Féminines**, et toutes les modifications avec accord des 2 clubs **via FOOTCLUB ou par Mails**, ne sont plus publiées dans le **PV**. Pour la confirmation de l'acceptation de vos demandes de modifications, voir directement sur le site du **District Alsace**



Festival Foot U13 Pitch



CSJ District Alsace / Tour intermédiaire

Le 9 Octobre à 18H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matches de 2 x 30 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	DATE	HORAIRE
1	Ste Croix Aux Mines 1	Sk- Sck Chatenois 1		
2	Schirrhein Fce 1	Strg Fcosk6 1		
3	Mundolsheim As 1	Ostwald Fc 1		
4	Strg Cite De L Ill 1	Strg United 1		
5	Asrb Ribeauville 1	Grussenheim F.C. 1		
6	Canton Vert A.S. 1	Bennwihr F.C 1		
7	Evv Rouffach 1	Oberhergheim Fc 1		
8	Wintzenheim A.S. 1	Turckheim A.S. 1		
9	Colmar U.S. 1	Gihr Meyenheim 1		
10	Illfurth F.C. 1	Brunstatt F.C. 1		
11	Mulh. Coteaux A.S. 1	Mulh. Bourtzwiller 1		
12	Ungersheim F.C. 1	Wittenheim A.S.T.R. 1		
13	Baldersheim F.C. 1	Mulhouse Azzuri Us 1		
14	Wettolsheim F.C. 1	Ste Croix/Plaine Fc 1		
15	Gr.E.P.A Traubachbas 1	Ueberstrass Ep 1		
16	Mulhouse R.C. 1	Pulversheim F.C. U.S 1		
17	Ejht Bitschwiller Th 1	Heimsbrunn A.S. 1 ou Vieux Thann A.S.B. 1		

Les autres Equipes qualifiées sont EXEMPTES

Forfaits Généraux Jeunes et Féminines

U13 D3 Gr P : Mulhouse Foot Reunis 3 déclare forfait général

U13F D1 Gr B : A.G.I.I.R. Florival 1 déclare forfait général



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER